

Copie

45734

Trois Rivières, 10 Juin 1844.

Monsieur,

Comme le chevalier de Siverville
écrit m'a communiqué une des vôtres concernant les
sauvages de Becancour, je n'ai pu vous faire rapport sur
les prétentions et droits qu'ils ont dans la Seigneurie de
Becancour car je n'ai pu jusqu'à présent me procurer
tous leur titres dont il m'en manque encore, que
je crois à Québec, mais je crois qu'il est difficile de
faire une poursuite, car les Harts sans aucun droit se
sont emparés des terres en question en 1812, et on
ne peut poursuivre au nom de la Couronne il y a déjà un
plusieurs causes instituées il y a plusieurs années au
nom de la Couronne pour ces terrains qui ont été renvoyés,
les actions devant être portées au nom des Sauvages par
leur conseil, de manière qu'il faudroit poursuivre au
nom des Sauvages contre les quels on pourroit peut être
plaider prescription, je ne vois qu'un moyen qui pourroit
probablement parvenir à faire reconnaître ce terrain par
une information de la Couronne contre Mr Hart pour
lui faire mesurer l'étendue de sa Seigneurie et par là
assurer le terrain des Sauvages, ce qui cependant seroit assez
douteux, je n'ai pu rien faire et ne peut rien faire
avant qu'il y ait un Procureur Général de comté
afin de